



Commissions spéciales et Commissions d'enquête

Evolution de la fiscalité locale

CRÉÉE LE 15 FÉVRIER 2005
PRÉSIDENT : AUGUSTIN BONREPAUX (SOC)
RAPPORTEUR : HERVÉ MARITON (UMP)
RAPPORT N°2436, DÉPOSÉ LE 5 JUILLET 2005

La création d'une commission d'enquête sur l'évolution de la fiscalité locale a permis de débattre dans l'enceinte du Palais Bourbon d'un sujet de portée essentiellement locale mais dont les implications nationales – notamment sur la compétitivité globale de notre économie – vont croissantes.

La Commission d'enquête constituée sur ce sujet a présenté la particularité d'avoir été présidée par un membre de l'opposition bien que portant sur un sujet non consensuel. Sa création dans le cadre d'une « niche » du principal groupe majoritaire, l'UMP, le 15 février 2005, s'est en effet inscrite dans le contexte d'une vive controverse entre majorité et opposition à propos de la hausse des taux d'imposition dans la plupart des régions au lendemain des élections du printemps 2004. Sans

renoncer à ses positions de fond, ce dont témoignent les débats très vifs en séance publique, le groupe socialiste a néanmoins choisi de voter la création de la commission et d'en accepter la présidence.

Les conclusions de la commission, établies au terme de 120 auditions et de l'envoi d'un questionnaire aux principales autorités décentralisées et déconcentrées du pays, portent la marque de la divergence, particulièrement profonde sur ce thème, entre majorité et opposition. Ainsi, le rapport finalement adopté par la majorité souligne-t-il que la hausse moyenne de la fiscalité régionale en 2005 apparaît, avec un chiffre de + 20%, sans aucun précédent dans l'histoire récente du pays, tandis que la contribution du groupe socialiste, contenue en annexe au rapport, insiste sur l'insuffisance des compensations financières des récents transferts de compétences opérés par l'État, grevant lourdement les budgets locaux.

Projet de loi organique

relative aux lois de finances

CRÉÉE LE 26 OCTOBRE 2004
PRÉSIDENT : MICHEL BOUVARD (UMP)
RAPPORTEUR : GILLES CARREZ (UMP)

La Commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi organique relative aux lois de finances a apporté plusieurs améliorations à la LOLF. Désormais la loi de finances initiale devra indiquer comment seront utilisés les éventuels surplus de recettes fiscales ("cagnottes"). Elle devra également détailler les conditions de réalisation des opérations de partenariat public-privé sur lesquelles le

contrôle parlementaire est par ailleurs renforcé. La loi organique permet en outre à la Commission des finances d'étendre à des députés n'ayant pas la qualité de rapporteur spécial le pouvoir de contrôle des finances publiques. Dernière innovation marquante due à un amendement de la commission spéciale : la possibilité, pour chacune des assemblées, d'organiser un débat sur les conclusions du rapport annuel de la Cour des comptes.

Proposition de loi relative

aux droits des malades et à la fin de vie

CRÉÉE LE 3 NOVEMBRE 2004
PRÉSIDENT : GAËTAN GORCE (SOC)
RAPPORTEUR : JEAN LEONETTI (UMP)

Afin de prolonger l'esprit de concertation dont avaient bénéficié les travaux de la mission d'information conduite par Jean Leonetti sur l'accompagnement de la fin de vie, une commission spéciale chargée d'examiner la proposition de texte issue de cette mission a été créée. Cette Commission spéciale a eu à cœur d'approfondir encore le dispositif retenu en adoptant plusieurs amendements, tendant notamment à

prévenir les cas d'acharnement thérapeutique déraisonnables et à affirmer de manière plus explicite le droit du malade à refuser des traitements anti-douleur pouvant entraîner des effets secondaires graves. Les travaux de la Commission ont pu ainsi ouvrir la voie à l'adoption définitive de la loi du 22 avril 2005, qui a elle-même parachevé le processus remarquable engagé par l'Assemblée en 2003 sur la fin de vie, sujet aussi central que sensible pour le législateur.

